

## Questions de Règles 1-2018

### Balle hors limites après avoir été jouée d'un bunker

**Question :** Ma balle repose dans le bunker de green du 18. Je tope ma sortie de bunker et j'envoie ma balle hors limites. Est-ce que je peux ratisser mes traces de pas avant de dropper une balle selon la Règle 27-1 ?

**Réponse :** Elle est donnée et explicitée par la Décision 13-4/37

13-4/37

### **Balle hors limites ou perdue après avoir été jouée d'un bunker ; joueur testant l'état du bunker ou aplanissant des traces de pas avant de dropper une autre balle dans le bunker**

**Q.** Un joueur joue d'un bunker et sa balle s'immobilise hors limites ou est perdue. Il aplanit ses traces de pas dans le bunker à l'endroit où il doit dropper une balle selon la Règle 27-1 ou bien, avant de dropper une balle selon la Règle 27-1, il effectue quelques mouvements d'essai touchant le sable dans le bunker. Le joueur est-il en infraction avec la Règle 13-4 ?

**R.** Non. Les interdictions de la Règle 13-4 s'appliquent seulement quand la balle du joueur est dans l'obstacle ou quand elle a été relevée d'un obstacle et est susceptible d'être droppée ou placée dans l'obstacle. Dans le cas cité, la balle du joueur a été jouée de l'obstacle et non pas relevée.

De plus, l'Exception 2 de la Règle 13-4 permet à un joueur, après avoir joué et sorti sa balle d'un obstacle, d'aplanir le sable ou la terre dans l'obstacle sans restriction. Ce droit surpasse toutes dispositions contraires d'autres Règles, y compris la Règle 13-2.

---

### Balle pluggée dans le rough (Balle enfoncée) R 25-2

**Question :** Je trouve ma balle pluggée (enfoncée) dans le rough, quelle solution ?

**Réponse :** Je peux appliquer la R 25-2

#### **25-2. Balle enfoncée**

Si la balle d'un joueur est enfoncée dans toute zone tondue ras sur le *parcours*, elle peut être relevée, nettoyée et droppée, sans pénalité, aussi près que possible de l'emplacement où elle reposait mais pas plus près du *trou*. La balle lorsqu'elle est droppée doit d'abord toucher une partie du *terrain* sur le *parcours*.

**Note 1 :** Une balle est "enfoncée" quand elle est dans son propre impact et qu'une partie de la balle est au-dessous du niveau du sol. Une balle ne doit pas nécessairement toucher la terre pour être enfoncée (par ex. de l'herbe, des *détritus* ou objets similaires peuvent s'interposer entre la balle et la terre).

**Note 2 :** "Zone tondue ras" désigne toute partie du *terrain* y compris les passages dans le rough, tondue à hauteur du fairway ou moins.

**Note 3 :** le *Comité* peut adopter la Règle Locale, comme prévu dans l'Appendice I, autorisant un joueur à se dégager, sans pénalité, pour une balle enfoncée n'importe où sur le *parcours*.

Les Règles Locales permanentes de la FFGolf (Hard card) stipulent :

#### **5. Balle enfoncée (Règle 25)**

Dégagement étendu au « Parcours » Pages 135-136 (la Règle Locale recommandée s'applique).

**Exception :** un joueur ne peut pas obtenir de dégagement selon cette Règle Locale si sa balle est enfoncée dans la face d'un bunker constituée de mottes empilées.

#### **Parcours**

Le "*parcours*" est la totalité du *terrain* à l'exception :

- de l'*aire de départ* et du *green* du trou en train d'être joué ; et
- de tous les *obstacles* du *terrain*.

## Pierres dans les bunkers

**Question :** Peut-on enlever une pierre dans un bunker avant de jouer ?

**Réponse :** La R13-4 interdit de toucher ou de déplacer un débris reposant dans le même obstacle que la balle. Cependant les Règles Locales permanentes de la FFGolf (Hard card) changent le statut des pierres dans les bunkers. Elles deviennent des obstructions amovibles et à ce titre peuvent être enlevées :

### Débris

Les "débris" sont des objets naturels. Cela comprend :

- les pierres, feuilles, brindilles, branches ou similaires,

Les Règles Locales permanentes de la FFGolf (Hard card) stipulent :

### 11. Pierres dans les bunkers – Page 139

Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles.

### 24-1. Obstruction amovible

Un joueur peut obtenir un dégagement sans pénalité d'une *obstruction* amovible de la manière suivante :

a. Si la balle ne repose pas dans ou sur l'*obstruction*, l'*obstruction* peut être enlevée. Si la balle se *déplace*, elle doit être replacée et il n'y a pas de pénalité, à condition que le déplacement de la balle soit directement imputable à l'enlèvement de l'*obstruction*. Autrement, la Règle 18-2 s'applique.

b. Si la balle repose dans ou sur l'*obstruction*, la balle peut être relevée et l'*obstruction* enlevée. La balle doit, sur le *parcours* ou

dans un *obstacle*, être droppée, ou sur le *green* être placée, aussi près que possible de l'emplacement situé directement en-dessous de l'endroit où la balle reposait dans ou sur l'*obstruction*, mais pas plus près du *trou*.

La balle peut être nettoyée lorsqu'elle est relevée en application de cette Règle.

Lorsqu'une balle est en mouvement, une *obstruction* qui pourrait influencer le mouvement de la balle, autre que l'*équipement* de

n'importe quel joueur ou le *drapeau* pris en charge, retiré ou tenu levé, ne doit pas être enlevée.

(Exercer une influence sur la balle – voir la Règle 1-2).

**Note :** Si une balle qui doit être droppée ou placée selon cette Règle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être *substituée*.

---

## Hors limites

**Question :** Comment s'assurer qu'une balle n'est pas hors limites

**Réponse :** Petite précision : lorsque le Hors Limite n'est pas matérialisé par une ligne blanche il faut faire référence à la ligne droite qui rejoint (au niveau du sol) les points les plus à l'intérieur des piquets ou des poteaux de la clôture, mais en aucun cas aux fils de la clôture électrique des parcs à bestiaux ( Trous 9, 10, 11 sur Gap Bayard)

### Hors limites

On appelle "*hors limites*" ce qui est au-delà des limites du *terrain* ou toute partie du *terrain* ainsi marquée par le *Comité*.

Lorsqu'un *hors limites* est délimité par référence à des piquets, ou à une clôture, ou comme étant au-delà de piquets ou d'une clôture, la ligne de *hors limites* est déterminée par les points les plus à l'intérieur des piquets ou des poteaux de la clôture, au niveau du sol (à l'exclusion des renforts inclinés). Quand à la fois des piquets et des lignes sont utilisés pour indiquer un *hors limites*, les piquets identifient le *hors limites* et les lignes délimitent le *hors limites*. Lorsque le *hors limites* est délimité par une ligne tracée sur le sol, la ligne elle-même est *hors limites*. La ligne de *hors limites* se prolonge verticalement vers le haut et vers le bas. Une balle est *hors limites* lorsqu'elle repose tout entière *hors limites*. Un joueur peut se tenir *hors limites* pour jouer une balle reposant à l'intérieur des limites.

Les éléments délimitant le *hors limites* tels que murs, clôtures, piquets et palissades, ne sont pas des *obstructions* et sont considérés comme étant fixes. Les piquets servant à identifier le *hors limites* ne sont pas des *obstructions* et sont considérés comme étant fixes.

**Note 1 :** Les piquets ou les lignes utilisés pour délimiter un *hors limites* devraient être blancs.